



Procès-verbal de la quarantième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 13 octobre 2020, 13 h 30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay à huis clos.

PRÉSENCES :

↵	Tremblay, Bruno	Beauharnois, administrateur, siège n° 1
↵	Dubuc, Richard	Beauharnois, administrateur siège n° 2
↵	Routhier, Pierre-Paul	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
↵	Doyle, Barry	Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) : **Éthier, Joëlle**..... Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie
Guindons, Emie..... Directrice générale adjointe de la Régie
Gendron, Martin..... Ville de Châteauguay
Gaumont, Thérèse..... Ville de Châteauguay
Trahan, Diane Ville de Châteauguay || **Robidoux, Vanessa** | Ville de Beauharnois |

2020-302

ATTENDU QUE le 2 octobre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, a adopté l'**arrêté ministériel 2020-074** pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans un territoire au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le **décret 1020-2020** du 30 septembre dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 28 octobre prochain inclusivement.

Toute séance publique d'une municipalité ou d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public. Ces règles s'appliquent notamment aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal et aux séances du comité de démolition.

Il est proposé par Monsieur Barry Doyle appuyé par Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité **QUE** la séance ordinaire du conseil de la Régie soit ouverte à **huis clos**.

La Régie met à la disposition des citoyens un système, via survey Monkey, qui permet à chacun de poser des questions. L'assemblée publique sera diffusée en direct sur "Facebook live".

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE;

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée le président, monsieur Bruno Tremblay déclare l'assemblée ouverte.



2. ORDRE DU JOUR

2020-303

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Constatation du quorum;
2. Ordre du jour;
3. Adoption du 39^e procès-verbal;
4. Mise à jour de la situation au Sportplex en date du 7 octobre 2020;
5. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires de 2021;
6. Contrat de déneigement du sportplex pour la saison 2020 – 2021;
7. Bilan de la saison estivale 2020 – complexe aquatique extérieur de la Régie;
8. Approbation de la liste des mouvements de personnel et des départs;
9. Adoption de l'organigramme modifié et adapté à la réalité des besoins de la Régie;
10. Adoption de l'échelle salariale ajustée pour 2020 - 2021;
11. Adoption du budget 2021 de la Régie;
12. Prochaine assemblée;
13. Varia;
14. Période de questions;
15. Levée de la rencontre.

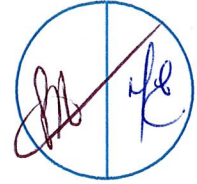
ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE;

2020-304

Il est proposé par monsieur Barry Doyle, appuyé de monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 39^e assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 11 août 2020, tel que déposé.

ADOPTÉ.



4. MISE À JOUR DE LA SITUATION AU SPORTPLEX EN DATE DU 7 OCTOBRE 2020

Ce communiqué a été envoyé aux membres et associations le mercredi 7 octobre 2020 ainsi qu'au département des communications des villes participantes.



7 OCTOBRE 2020

SPORTPLEX COVID-19

COMMUNIQUÉ - ZONE ROUGE

Les nouvelles mesures annoncées par la Santé publique nous forcent à cesser la majorité de nos activités à compter du 8 octobre 2020, et ce, jusqu'à nouvelle ordre.

Dans le but de se préparer et de vous offrir le meilleur service possible, nous relancerons graduellement les activités à partir du 1er novembre si la Santé publique nous y autorise.

Seules les activités suivantes seront maintenues pendant le confinement sportif :

- Les programmes sport-études;
- Les cours d'éducation physique;

Notre équipe communiquera avec tous les clients afin de convenir d'une entente pour ce temps d'arrêt.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli depuis le début de cette crise. Soyons prudents et respectons les directives de la Santé publique afin que nous puissions reprendre les activités sportives le plus rapidement possible.

Merci pour votre habituelle collaboration,

La direction, La Régie Sports et Loisirs Beau-Château

5. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DE 2021

2020-305

Il est proposé par Monsieur Barry Doyle, appuyé de Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter les dates d'assemblées ordinaires de la Régie pour l'année 2021.

Six assemblées ordinaires tenues les mardis à 13h30, à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay, aux dates suivantes :

9 février 2021 / 13 avril 2021 / 8 juin 2021 / 17 août 2021 / 12 octobre 2021 / 14 décembre 2021

Les assemblées publiques seront diffusées en direct sur "Facebook live", un système, via survey Monkey, est mis à la disposition des citoyens pour permettre à chacun de transmettre leurs questions qui seront posées lors de la séance.

ADOPTÉ.



6. CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SPORTPLEX POUR LA SAISON 2020 – 2021

2020-306

Attendu l'offre de services professionnels soumise par la firme DÉNEIGEMENT EXPERTS pour le déneigement du stationnement, des voies d'accès et l'épandage d'abrasif au Sportplex pour la saison 2020 - 2021 au montant de 14 750 \$ / annuel, taxes de vente en sus ;

Il est proposé par Monsieur Barry Doyle, appuyé de Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité, d'autoriser madame Ethier à signer l'offre de services professionnels soumise par la firme DÉNEIGEMENT EXPERTS.

ADOPTÉ.

7. BILAN DE LA SAISON ESTIVALE 2020 – COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR DE LA RÉGIE

La directrice générale dépose et présente le bilan de la saison estivale 2020 du complexe aquatique extérieur de la Régie. Disponible sur le site web de la Régie.

Le conseil et la directrice générale félicitent le bon travail de la nouvelle responsable aquatique, Laurianne Breault qui a, dans les circonstances particulières de la crise sanitaire actuelle, fait preuve de résilience et de dynamisme.

8. APPROBATION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET DES DÉPARTS

2020-307

Attendu que, la directrice générale est autorisée à signer tous les documents et dossiers administratifs nécessaires à la bonne marche de la Régie (Résolution 2018-211);

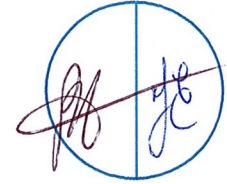
Attendu que, la Régie désire répondre aux besoins de main-d'œuvre de ses installations, et ce, dans le respect des normes;

Attendu que, les mouvements de main-d'œuvre correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés;

Attendu que, la directrice générale dépose la liste des mouvements de main-d'œuvre enregistrés en date du 7 octobre 2020;

Il est proposé Monsieur Richard Dubuc, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les nominations du personnel embauché ainsi que les fins d'emploi et les départs volontaires indiqués aux listes déposées.

ADOPTÉ.



9. ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME MODIFIÉ ET ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DES BESOINS DE LA RÉGIE

2020-308 Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Barry Doyle et résolu à l'unanimité d'adopter l'organigramme de la Régie, tel que déposé par la directrice générale. Disponible sur le site web de la Régie.

ADOPTÉ.

10. ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE AJUSTÉE POUR 2020 - 2021

2020-309 Il est proposé par Monsieur Barry Doyle, appuyé de Monsieur Pierre-Paul Routhier et résolu à l'unanimité d'adopter l'échelle salariale de la Régie, telle que déposée par la directrice générale pour la saison 2020 -2021. Disponible sur le site web de la Régie.

ADOPTÉ.

11. ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE

2020-310 **Attendu que**, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence.

Attendu que la directrice générale de la Régie, a dressé son budget pour l'année 2021 et dépose ce dernier au conseil d'administration en date d'aujourd'hui;

Il est proposé par Monsieur Pierre-Paul Routhier, appuyé de Monsieur Richard Dubuc et résolu à l'unanimité, que conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, d'adopter le budget de la Régie pour l'année 2021.

ADOPTÉ.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 8 décembre 2020, à 13 h 30, à la salle polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

13. VARIA

Aucun


14. PÉRIODE DE QUESTIONS



Aucune

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14h24.


Bruno Tremblay,
Président du conseil d'administration


Joëlle Éthier,
Secrétaire-trésorière